

<b>SALLE</b>	Complexe Sportif Les Bosquette
<b>ADRESSE</b>	Av. Gaston Rebuffat, 83120 Sainte-Maxime
<b>BILLETTERIE</b>	Tarif 1 Jour : 8€ / Gratuit - 12 ans
<b>ENGAGEMENT</b>	Gratuit
<b>CATEGORIES</b>	Juniors (Kata) / - Seniors (Kata-Combats-fauteuils)_ Masculins / Féminins - Individuels

**Date limite d'inscription\* : 19 mai 2024**



Les dates, lieux, horaires sont donnés sous réserve de modification,  
les informations définitives sont disponibles sur [www.ffkarate.fr](http://www.ffkarate.fr)

DIMANCHE 26 MAI 2024	
Début des compétitions : 09h15	
Contrôles : 08h30-09h00	
<b>Catégories :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fauteuils</li><li>- Malvoyants et non-voyants</li><li>- Handicap Mental 1<sup>ère</sup> division</li><li>- Handicap debout</li></ul>
<b>ARTICLE 3 : PRÉPARATION</b> (Annexe : règlement fédéral)	
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Avant la compétition tous les athlètes fourniront un formulaire de classification pour aviser l'organisateur de leur niveau d'incapacité et le QI dans le cas d'un trouble d'apprentissage.</li><li>2. L'équipe médicale sera composée d'au moins un médecin.</li><li>3. Les concurrents de la catégorie E peuvent montrer leur classification (niveau de QI) obtenue auprès de leur médecin.</li><li>4. Chaque concurrent doit être licencié à la FF KARATE.</li><li>5. Pour chaque catégorie de classification, il y aura un officiel de l'organisation à l'entrée qui va guider les athlètes à l'espace d'échauffement qui est divisé en catégories de classement avec deux entraîneurs qui connaissent le programme et prépareront les athlètes.</li><li>6. L'équipe médicale sera informée des horaires et lieux de compétition sur lesquels les athlètes seront en compétition et l'organisateur de la compétition remettra les renseignements personnels de chaque athlète à l'équipe médicale dans l'ordre chronologique avant que la compétition commence.</li><li>7. Tous les participants doivent respecter le règlement fédéral de la FF KARATE.</li><li>8. Chaque compétiteur doit présenter un formulaire de notification MDPH.</li><li>9. Les classifications retenues sont : A, B, C, D1, D2, E1, E2, E4, F, G.</li></ol>	

**\*INSCRIPTION : les compétiteurs doivent être licenciés avant la date d'inscription (extrait du règlement des compétitions 2023-2024 p.25)**

**AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE NE SERA ACCEPTÉE**